

Bulletin résidents-familles

Dans ce numéro :

| | |
|-----------------------------------|---|
| Mot de la directrice générale | 1 |
| AEPC... 60 ans | 1 |
| Hygiène des mains | 1 |
| Visite du Bureau de normalisation | 2 |
| Activités du temps des fêtes | 2 |
| Clinique d'impôt pour résidents | 2 |
| Commissaire local aux plaintes | 2 |



Mot de la directrice générale



Un milieu de vie ...

Le concept "Milieu de vie" dans le réseau de la santé et des services sociaux a été instauré autour de 2003 lorsque les premières véritables orientations ministérielles sur le sujet furent déployées. L'approche Milieu de vie constitue l'assise sur laquelle nous devons organiser notre offre de services en CHSLD basée sur la qualité, la sécurité et la pertinence. Ainsi, le milieu de vie va bien au-delà de l'environnement physique, il est important que les services dispensés, les soins prodigués, l'approche et le travail des équipes soient fondés sur les besoins, les goûts, les habitudes et les valeurs des personnes hébergées et de leurs proches. Il faut en tout temps préconiser une approche adaptée où la dignité, le respect et l'individualité de chaque personne sont au premier plan de manière à assurer son bien-être physique, mental et social dans un milieu de vie de qualité. Au Groupe Roy Santé, à l'intérieur de ces balises servant à guider les bonnes pratiques, nous metons également sur la créativité des équipes, des résidents et leur famille pour améliorer, en continu, notre offre de services. Nous encourageons, la mise à contribution de tous dans l'identification de moyens pour "faire ensemble autrement". Cette façon de procéder nous permet d'élargir l'éventail de moyens pour rendre nos milieux de vie

dynamiques, humains et attrayants pour le plus grand bénéfice des résidents et des employés. Merci à tous de votre engagement au quotidien.

*La directrice générale,
Manon Dufresne*

vous invitons à consulter le site web de l'Association à l'adresse suivante : <http://aeqc.qc.ca>

*Stéphane Roy
Président*

AEPC ... 60 ans



Le secret le mieux gardé du réseau de la santé a 60 ans

L'Association des établissements privés conventionnés (AEPC), dont nos deux installations (le CHSLD St-Georges et le Centre Le Royer) sont membres, fête le 60e anniversaire de sa fondation. En effet, c'est en 1957 que naissait l'Association des hôpitaux privés du Québec (AHPQ), regroupant des hôpitaux privés hébergeant des personnes âgées en légère perte d'autonomie. L'Association a changé d'appellation au fil des décennies ainsi que de clientèle. Toutefois, l'excellence des services et la qualité des soins offerts à la population québécoise ont continué à se distinguer positivement. Aujourd'hui, l'Association des établissements privés conventionnés (AEPC) regroupe 57 CHSLD accueillant près de 7000 personnes en grande perte d'autonomie et deux centres de réadaptation situés dans 11 régions du Québec. L'engagement de ces établissements auprès des résidents est sans compromis : le mieux-être des résidents et des usagers résulte de l'excellence des soins et des services offerts. Nous

L'hygiène des mains, un geste simple pour la protection de tous



Il est important de se laver les mains quand :

- Elles sont souillées ou sales;
 - Après avoir toussé ou éternué;
 - Après s'être mouché ou avoir mouché une autre personne;
 - Avant de manipuler de la nourriture ou de porter ses mains près de sa bouche;
 - Après être allé aux toilettes.
- Deux (2) moyens efficaces pour assurer l'hygiène des mains :
- **Utiliser l'eau et le savon** : Il faut bien faire mousser le savon en se frottant les mains ensemble durant 30 à 60 secondes, puis les rincer.
 - **Utiliser le gel alcoolisé contenant 70 % (v/v) d'alcool** (ex. : Stérigel) : Une friction des mains de 20 à 30 secondes est nécessaire, jusqu'à ce que les mains soient sèches.
- Porter une attention particulière aux zones fréquemment oubliées lors de l'hygiène des mains : le pouce, entre les doigts, sous les ongles, le côté externe de la main ainsi que la paume de la main et le poignet. Vos mains propres font la différence!

*Jonathan Robillard, conseiller clinique en
prévention des infections*

Bulletin résidents-familles

Visite du Bureau de Normalisation du Québec au mois de mars

Depuis le printemps 2013, le Groupe Roy Santé a mis en branle une importante démarche d'amélioration continue de la qualité dans le but d'implanter et de maintenir le programme "Entreprise en Santé". Ce programme vise le maintien et l'amélioration durable de la santé, de la sécurité et du mieux-être du personnel et permet d'agir sur quatre grandes dimensions: les pratiques de gestion, l'environnement de travail, la conciliation travail vie personnelle et les habitudes de vie. Le Groupe Roy Santé a été accrédité en février 2016. Depuis, des visiteurs du Bureau de Normalisation du Québec visitent les installations du Groupe Roy Santé annuellement afin de valider le maintien des bonnes pratiques requises à cette accréditation et l'avancement des plans d'amélioration découlant de ce programme. Le 16 mars prochain, des visiteurs procéderont à l'audit annuel afin de maintenir l'accréditation "Entreprise en santé" pour notre organisation. Les membres du Comité santé et mieux-être, regroupant des employés des différents secteurs et des gestionnaires, sont fiers de cette démarche.

*Anne-Marie Cyr,
Coordonnatrice à la gestion
de la qualité*

Belles activités du temps des fêtes



L'équipe du service des loisirs a reçu beaucoup de beaux témoignages à l'occasion des banquets du temps des fêtes. Les membres de famille présents ont pu observer la belle atmosphère de fête qui régnait durant ces activités spéciales qui rassemblent résidents, proches et employés. Un merci spécial aux résidents et leurs proches ainsi qu'aux employés pour la participation à ces activités.

Équipe des loisirs

Saviez-vous que...

Il y aura un courrier du cœur le 14 février prochain à l'occasion de la St-Valentin.

Service des loisirs

Pour rejoindre le commissaire local aux plaintes et à la qualité des services, Denis Chaput :

CHSLD St-Georges:

514 849-1357, poste 2555

Centre Le Royer:

514 493-9397, poste 3120



Clinique d'impôts pour résident seulement



Les résidents ont jusqu'au 30 avril 2018 pour faire parvenir leurs documents à Mme Suzanne Larin pour le Centre Le Royer et à Mme Carla Lopes pour le CHSLD St-Georges.

Documents à remettre:

- Formulaire T4A(OAS) et/T4A et/ou T4A(P);
- État des prestations (T5007);
- Documents relatifs aux frais médicaux.

Ces informations doivent accompagner les documents:

- ▶ Nom de famille et prénom
- ▶ Date de naissance
- ▶ État civil;
- ▶ Lettre de l'établissement concernant l'hébergement du résident en CHSLD.

Pour obtenir un service gratuit, le résident ne doit pas disposer d'un revenu supérieur à 20 000\$. D'autres conditions peuvent s'appliquer.

*Carla Lopes
Service Animation-loisirs et bénévolat
St-Georges
514 849-1357, poste 2605*

*Suzanne Larin
Adjointe administrative Centre Le Royer
514-493-9397, poste 3103*